



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 2-4-97 et de la publication
le 26-3-97
Le Maire.

N. Dupont-Aignan



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 1997
DELIBERATION N°97/03/159

OBJET : AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS, AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME, NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET DE CREATION DE DEUX PARKINGS ET DE LEUR LIAISON, RUES DE L'EGLISE ET CHARLES DE GAULLE.

Le Conseil Municipal,

VU l'article 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la Commission Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix,

(3 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN ;

4 abstentions : Mme QUAINQUARD + pouvoir, M. PICARD, M. GAUTHIER),

AUTORISE le Maire à déposer, au nom de la Commune, les permis de démolir, déclarations de travaux, autorisations de coupe et d'abattage d'arbres, nécessaires à la réalisation du projet de création de deux parkings et de leur liaison, rues de l'Eglise et Charles de Gaulle.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Maire,



N. Dupont-Aignan
Nicolas DUPONT-AIGNAN

